Décision 12-DCC-97 du 20 juillet 2012

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Arc Distribution France, Etablissements Callens Lesage, Francis Piffaut & Fils, du GIE Domatic et de la plateforme logistique d'Arc International France par le fonds d'investissement Mutares Holding 11

Posted on: 07 août 2012 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Mutares Holding 11 AG
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Arc Distribution France, Établissements Callens Lesage, Francis Piffaut & Fils et plateforme logistique Arc International France

Lire

le texte intégral de la décision
137.96 Ko